

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 103 DU 26 NOVEMBRE 2020 PORTANT
NOMINATION D'UN SECRETAIRE PERMANENT ET D'UN ASSISTANT
DU MINISTRE AU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des
Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du
28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/126 du 23 avril 2012 portant Révision du Décret n°100/136 du 16
mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'une Coordination d'un
Cabinet Ministériel ;

Vu le Décret n°100/127 du 23 avril 2012 portant Révision du Décret n°100/137 du 16
mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'un Secrétariat
Permanent ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du
19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de
la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/085 du 19 octobre 2020 portant Missions, Organisation et
Fonctionnement du Ministère de la Communication, des Technologies de
l'Information et des Médias ;

Sur proposition du Ministre de la Communication, des Technologies de
l'Information et des Médias ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Secrétaire Permanent :

Monsieur Anicet NIYONKURU.

Article 2 : Est nommé Assistant du Ministre :

Monsieur Thierry KITAMOYA.

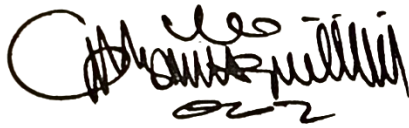
Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 26 novembre 2020

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION,
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DES MEDIAS,



Marie Chantal NIJIMBERE.

